



Site Paris
32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 53 65

Décision portant délégation de signature

**LA DIRECTRICE GENERALE
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu le code de la sécurité sociale ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée ;
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 25 mars 2026 portant nomination de Madame Constance Bensussan, en qualité de Directrice de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 26 mars 2026) ;

DÉCIDE

Article 1

Pour leurs déplacements professionnels en France, un ordre de mission permanent est accordé aux membres du Comité exécutif de la Cnaf désignés ci-dessous :

- Thierry Dufant ;
- Béatrice Bardin ;
- Laurent Treluyer ;
- Laury Ducombs ;
- G  lle Choquer-Marchand ;
- Arnaud Rozan ;
- Damien Ranger-Martinez ;
- Lucie Gonzalez ;
- Bertrand Deumi  .

Article 2

La Secr  taire g  n  rale est charg  e de l'ex  cution de la pr  sente d  cision.

Fait    Paris le 02/07/2026

La Directrice g  n  rale
Constance Bensussan

SIGN  